

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES AT
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. DESPLAT), M. MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIVES

21-36 - CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021 : VOTE DES TAUX

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2021 et des 2 taxes directes locales émis le 22 mars 2021 par le directeur départemental des finances publiques (ci-annexé),

Vu la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui prévoit que les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021.

Considérant que le taux de référence de la taxe foncière intègre le taux départemental des Pyrénées-Atlantiques de 13,47 %,

Considérant que les orientations budgétaires présentées, et notamment la volonté de ne pas augmenter le niveau d'imposition, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2021 comme suit :

	Base d'imposition effective 2020	Taux de référence pour 2021	Base d'imposition prévisionnelle 2021	Produit de référence	Taux votés 2021	Produit attendu et inscrit au BP 2021
FONCIER BÂTI	16 713 645 €	36,81 %	16 237 000 €	5 976 840 €	36,81 %	5 976 840 €
FONCIER NON BÂTI	175 448 €	52,10 %	175 000 €	91 175 €	52,10%	91 175 €
TOTAL						6 068 015 €

A titre d'information, l'application du coefficient correcteur génère une recette de 960 376 € qui vient s'ajouter au produit fiscal voté.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le 22 AVR. 2021

ID : 064-216404301-20210413-21DEL36-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les taux communaux 2021 tels que présentés.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 avril 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 22 AVR. 2021

